

FÉLIX GERLIER, VOLTAIRE
ET LE PAYS DE GEX*

Félix Gerlier naît à Ferney-Voltaire en 1840. Suivant le destin tracé par son père, il devient médecin et entame à la tête de la commune une carrière politique modeste marquée par une longue querelle avec les républicains et les anticléricaux. Fidèle à ses origines et à sa province natale, le Pays de Gex, cet homme de devoir à la solide formation scientifique et littéraire choisit de compléter l'image du notable qu'il est par celle de l'érudit local.

Bien davantage qu'un vernis, son érudition s'appuie sur une importante bibliothèque de travail, parfois enrichie d'éditions de luxe comme celles des *Œuvres* du marquis de Villette¹. Un fonds local – remarquable – en constitue l'essentiel. Agrémenté de quelques ouvrages de médecine, de botanique, d'ouvrages latins, d'annuaires et d'almanachs divers, ce fonds est rassemblé entre le poêle et la chambre à coucher de la maison familiale². Quelques éditions tardives de Voltaire à sujets historiques y sont adjointes : *la Pucelle*,

1. F. Gerlier, *Inventaire autographe de la bibliothèque du docteur Félix Gerlier*, non daté. Collection particulière.

2. Cette maison, sise 11 rue de Gex, ne doit pas être confondue avec la maison appartenant à une branche collatérale de la famille Gerlier, située au 7 Grand'Rue.

*Voir le lexique (p. 279-284).

la *Henriade*, l'*Histoire de Charles XII* et les deux volumes des *Cœuvres complètes* de Voltaire intitulés *Politique et législation*. Elles côtoient les *Mémoires d'un jeune Espagnol* de Florian et quelques textes choisis comme les *Protestations d'un serf du Mont Jura*, éditées par le marquis de Villette¹. Aménagée dans les combles, l'annexe de la bibliothèque abrite l'édition des *Cœuvres complètes* de Voltaire par la Société typographique. Les œuvres théâtrales, manquantes, ont été remplacées au fil des ans par des volumes dépareillés. Aux côtés des incontournables comme le *Dictionnaire* de Bayle (édition de 1773) et l'*Encyclopédie* (édition de Lausanne, 1778), de quelques œuvres de Marmontel, Jean-Jacques Rousseau et Marivaux, le docteur Gerlier a référencé dans son inventaire quelques ouvrages polémiques sur la vie intime de Voltaire comme les *Soirées de Ferney ou confidences de Voltaire* de Simien Despréaux de la Condamine et la *Vie polémique de Voltaire* de l'abbé Antoine Sabatier, dit de Castres, parus l'un et l'autre en 1802.

Ne souhaitant cautionner ni les attaques les plus gênantes du philosophe, ni la légende noire formée à son encontre, Félix Gerlier a l'habileté de s'intéresser aux conséquences locales du séjour de Voltaire à Ferney de 1758 à 1778 dans ce qu'il a à ses yeux de plus méritoire : l'encouragement aux arts et au commerce. Il consacre ainsi sa première contribution historique au développement de l'horlogerie par Voltaire à Ferney et la réserve aux colonnes du *Courrier de l'Ain* des 10, 25 et 30 août 1878, contribution reprise à l'automne suivant dans le *Journal suisse d'horlogerie*². Sans doute songe-t-il déjà

1. L'inventaire de la bibliothèque du docteur Gerlier indique par erreur les « gémissements » au lieu des « protestations » d'un serf du Mont Jura. L'initiative de cette brochure, parue en janvier 1789, revient non pas à Christin mais au marquis de Villette. Cf. R. Bergeret, J. Maurel, *l'Avocat Christin, collaborateur de Voltaire (1741-1799)*, Lons-le-Saunier-Saint-Claude : Société d'émulation du Jura, Amis du Vieux Saint-Claude, 2002, 153 p.

2. F. Gerlier, « Voltaire horloger », *Journal suisse d'horlogerie*, Genève-Bâle-Lyon, 3^e année, 1878-1879, 3, p. 73-76 et p. 97-104.

à son étude sur *Voltaire, Turgot et les franchises du Pays de Gex*. Formulés en décembre 1876 et janvier 1877 devant l'Académie des sciences morales et politiques, les commentaires de Fustel de Coulanges sur l'ouvrage de Pierre Foncin, le *Ministère de Turgot*, ont eu un large écho auprès de la communauté scientifique. Et dans ce qu'il appelle sa « Bibliothèque de l'histoire du Pays de Gex », le docteur Gerlier en a conservé précieusement le compte rendu¹. Le livre paraît finalement cinq ans plus tard chez Jullien ; malgré l'accueil favorable qui lui est réservé, l'ouvrage historique est l'ultime de l'érudit ferneysien. Les contributions du docteur Gerlier s'inscrivent pourtant dans un plan d'ensemble dont l'issue souhaitée est la publication de la première histoire de Ferney-Voltaire². Dans la grande tradition chartiste – et positiviste – du XIX^e siècle, celui-ci s'est mis en quête de rassembler une importante collection de manuscrits relatifs à l'histoire du Pays de Gex. Médecin de campagne, il a une relation privilégiée avec la population. Notable, il fréquente ses pairs et parmi eux, ceux dont les ancêtres ont été en relation avec Voltaire : les Dulcis, Balleidier et autres Budé. Maire de Ferney-Voltaire à deux reprises, il a accès aux archives de la commune.

En 1912 paraît l'étude tant attendue. Mais sous la plume de Fernand Caussy : *Voltaire seigneur de village*. Dans son avant-propos, l'auteur précise : « Cette activité méritait d'être étudiée ; et elle l'a été [...] sur des points particuliers par M. H. Beaune, ancien conseiller à Dijon, et M. le docteur Gerlier, de Ferney. [...] la contribution de M. Beaune, celle surtout du docteur Gerlier, sont précieuses : et si je me suis permis de revenir sur les points qu'elles étudiaient, c'est que je me suis vu mieux favorisé dans mes informations »³.

1. J.O., janv. 1877, annoté par Félix Gerlier, « Bibliothèque de l'histoire du Pays de Gex. Turgot devant l'Académie des sciences morales et politiques ». Collection particulière.

2. IMV, MS 44-85, notice chronologique du docteur Gerlier sur l'histoire de Ferney-Voltaire.

3. Fernand Caussy, *Voltaire seigneur de village*, Paris : Hachette, 1912, 355 p., p. VIII et IX.

Le docteur Gerlier meurt en 1914. Ses archives rassemblées demeurent – à quelques exceptions près – propriété de la famille jusque dans les années 1970. Suivant des modalités mal éclaircies, elles finissent par échoir à deux collectivités publiques genevoises : aux Archives d'État de Genève (AEG) les documents gessiens, à l'Institut et Musée Voltaire (IMV) les fonds spécifiques à l'histoire de Ferney. Enregistrée sous l'appellation éponyme « fonds Gerlier », la collection acquise par les AEG bénéficie dans les temps d'un inventaire exhaustif respectant le classement géographique et chronologique établi par l'érudit ferneysien¹.

La collection acquise par l'IMV connaît un sort assez différent. Malgré une homogénéité incontestable, le fonds fait l'objet de deux cotations distinctes. Sous la cote MS 44 sont rassemblées les archives seigneuriales antérieures et postérieures au séjour de Voltaire à Ferney (en particulier celles de 1779), quelques précieux rôles d'impôts et listes d'habitants, des archives familiales (Brammerel). Elles sont complétées par des adjonctions archivistiques peu heureuses comme le *Mémoire sur le Pays de Gex* rédigé par Voltaire, une copie des minutes du procès du Chevalier de la Barre à Abbeville et subissent des soustractions tout aussi peu cohérentes comme les archives de la famille Brillon (FG-35).

La partie du fonds qui seule reçoit à l'IMV l'appellation de « fonds Gerlier » est celle majoritairement constituée à partir

1. Les archives de la famille Budé sont conservées depuis 1975 aux AEG et ont fait l'objet d'un inventaire réalisé par François-Marc Burgy, *Inventaire du Fonds Budé (Archives privées 11) des AEG avec une introduction méthodologique à propos du classement de ce fonds*, Genève, 1986, 74 p. La plupart des documents de ce fonds et du fonds Gerlier portent la même cotation qui fut établie lors de l'inventaire des archives diligenté par la famille Budé et possiblement achevé le 26 mars 1844, comme le laisse supposer une indication figurant à la liasse 18 du carton 48 (pièce n°28). Un deuxième système de cotation, peut-être de la fin du XVIII^e siècle, figure sur les expéditions des actes notariés de Pierre-François Nicod-Puiné.

des archives de la famille Budé¹, déposées par la suite aux AEG, dans lesquelles le docteur Gerlier, en amateur, effectua des choix avisés : correspondance et papiers divers relatifs à l'acquisition de la seigneurie de Ferney par Voltaire en 1758, actes de procédures, inventaires mobiliers et immobiliers, expéditions d'actes notariés disséminés dans les minutes et plus rarement actes conclus sous seing privé. Un florilège compilé à l'ancienne mode auquel l'érudite gessienne prit soin d'ajouter la correspondance du dernier seigneur de Ferney, Jacques-Louis de Budé, avec son prédécesseur Charles-Michel du Plessis, marquis de Villette, de 1785 à 1787 (FG-07) et Florent Alexandre Melchior de la Beaume, comte de Montrevel, pour le recouvrement des portraits de sa tante, Émilie du Châtelet (FG-27).

Suivant l'usage, les « papiers » de la seigneurie de Ferney du temps de Voltaire furent transmis à ses successeurs. Du vivant du patriarche, ces documents administratifs, judiciaires et comptables sont rangés dans la chambre à coucher – le détail a son importance – de la demeure seigneuriale : « les tiroirs du bureau » pour les affaires courantes et « l'armoire aux archives » pour les procédures en instance et tout ou partie des contrats d'acquisition effectués depuis 1758 (D21187). La confusion qui entourait le départ de Voltaire pour Paris et sa mort le 30 mai 1778, la lente disgrâce de son secrétaire, Jean-Louis Wagnière, l'éloignement géographique de sa nièce et maîtresse, Madame Denis, de sa fille adoptive, Reine-Philiberte Roup de Varicourt alias Belle et Bonne, et de son époux, le marquis de Villette, auraient pu causer leur dispersion définitive. Tel ne fut pas le cas.

1. Descendante en droite ligne de Guillaume de Budé, cette famille, réfugiée à Genève pour cause de religion au ^{xvi}^e siècle, entra en possession de la seigneurie de Ferney en 1674 et la conserva jusqu'en 1758. Après la mort de Voltaire et l'intermède Villette, la seigneurie retourna à la famille en 1785. Elle s'en sépara de manière définitive en 1845. Voir L. Choudin, *Histoire ancienne de Fernex des origines à 1759*, Gardet, 1989, p. 65-71.

Les « papiers » emmenés dans les bagages de Voltaire de Ferney à Paris au printemps 1778 ont trait aux affaires courantes. Dans les semaines qui suivirent la mort du philosophe, Wagnière, dépêché à Ferney par Madame Denis, en assumait l'expédition, sous le contrôle de l'avocat originaire de Saint-Claude, Charles Gabriel Frédéric Christin. Cette tâche lourde et ingrate fut compliquée par les convoitises suscitées par l'héritage littéraire du philosophe, qu'il s'agisse des manuscrits, de la bibliothèque ou de l'importance inconsiderée que Madame Denis accorda au devenir du mobilier du château, à commencer par le linge de maison et l'argenterie. De fait, il n'est que peu question des archives seigneuriales de Ferney durant l'été 1778. Fort de la procuration générale de Madame Denis, Étienne-Marie Routh de Varicourt, père de Belle et Bonne et beau-père du marquis de Villette, régla enfin la question le 20 septembre. Il tria avec un soin certain les archives seigneuriales¹, laissa les comptes et les papiers courants à Wagnière et mit sous clef l'essentiel du fonds dans « l'armoire aux archives »². Sans doute mural, cet élément essentiel de la chambre de Voltaire fut remplacé dès le printemps 1779 semble-t-il par le cénotaphe en argile marbre commandé par le nouveau propriétaire des lieux, le marquis de Villette, à l'architecte en chef du défunt philosophe et faïencier, Léonard Racle³.

Le nouvel emplacement retenu pour abriter les archives de la seigneurie – vraisemblablement la chambre immédiatement située au-dessus de la chambre du philosophe –

1. De rares oublis doivent être signalés comme la lettre de Jean-Baptiste Sérour d'Agincourt à Voltaire du 4 décembre 1770 (FG-26) et celles de Jean-Joseph, marquis de Laborde, au même en 1770 (FG-15).

2. Sur les mois qui suivirent la succession de Voltaire, on consultera avec profit les excellentes pages de Christophe Paillard dans son ouvrage *Wagnière ou les deux morts de Voltaire*, Cristel, 2005, en particulier les pages 51 et 52.

3. Cf. G. Lenotre, *Existences d'artistes*, 2^e édition, Paris, 1940, p. 110 cité par M. Bory, « Le château de Ferney », *Voltaire chez lui*, Genève : Skira, 1994, p. 74, note 137.

n'était pas sans danger. Alerté en 1781 par son beau-frère, le marquis de Villette, depuis sa résidence parisienne quai des Théâtins (actuel quai Voltaire) écrivit à Jean-Louis Dulcis, procureur d'office de la seigneurie: « Monsieur l'abbé de Varicourt me mande que les archives de la terre de Ferney et tous les papiers qui y sont relatifs sont dans une armoire adossée à la cheminée des cuisines où l'on fait grand feu, et que personne n'habitait cette chambre, il pourrait se faire dans le canal de la cheminée quelques dégradations dont on ne s'aperçoit pas et qui occasionneraient un accident affreux. Il pense avec raison qu'il serait très prudent de chercher un autre endroit pour les mettre et même de laisser par la même raison cette chambre aux locataires, en leur en demandant une autre» (MS-44-63). Prudent et pratique, Villette emporte chez lui les contrats que Voltaire, Madame Denis et lui ont conclus depuis 1758. Après plusieurs promesses (FG-07-s), il finit par en remettre trois liasses à son successeur à la tête de la seigneurie, Jacques-Louis de Budé, le 13 mars 1787 (FG-07-r). Les extentes, soit terriers*, dont la rénovation fut confiée par Madame Denis au procureur d'office de la seigneurie, Joseph-Marie Balleidier, en 1765-1766, ceux du moins que les vers ont dédaignés¹, furent brûlés à la Révolution². À l'exception des prélèvements inévitables³, le reste fut épargné et inventorié en 1844 dans les

1. Voltaire, dans une lettre à Choiseul du 9 mars 1759, évoque aussi « les anciens cadastres rongés des vers à Genève et chez le subdélégué de Gex » (D8164).

2. Lettre de Madame Denis du 9 octobre 1765 à Balleidier (FG-21-c).

3. S'agissant des archives seigneuriales de Ferney au temps de Voltaire, les pertes les plus importantes concernent les dossiers transmis au parlement de Bourgogne (ainsi la première expédition du contrat d'acquisition de la seigneurie de Ferney) ou aux avocats du maître des lieux (ainsi le dossier de l'affaire Charles Bétems transmis à Balleidier). D'autres pertes, facilement identifiables, affectent la correspondance du seigneur de Ferney. Les lettres de Voltaire à Isaac de Boisy ont pour la plupart disparu. L'une d'entre elle concernant une demande de charmillles fut adressée par Isaac de Boisy à son fils Jean-Louis (AEG, AP 11.46.25).

semaines qui suivirent la mort du dernier ci-devant seigneur de Ferney¹.

Avec l'à-propos qu'on lui connaît, le docteur Gerlier prit soin de compléter sa compilation archivistique dans les papiers de la famille Budé par quelques acquisitions auprès des descendants de Balleidier et de l'un de ses successeurs, Jean-Louis Dulcis². La trentaine d'actes conservés dans ce fonds – des lettres pour la plupart – complète les acquisitions faites à cette même famille par le fondateur de l'IMV, Théodore Besterman, publiées dans la *Correspondance définitive* de Voltaire.

L'intérêt des manuscrits historiques collectionnés par le docteur Gerlier est conforté par la relation particulière qu'entretenait Voltaire avec ses « papiers ». Rangés dans sa propre chambre, à portée de main donc, ils font l'objet de consultations régulières, parfois agrémentées d'annotations, quand elles ne sont pas suivies d'« invitations » rituellement transmises par Wagnière à Balleidier pour l'une ou l'autre de ces interminables procédures qui minèrent le séjour du philosophe à Ferney. Les expéditions d'actes notariés, aux intitulés toujours précis, ne réclament que de très rares notes de sa part (FG-07-c). Wagnière et lui les gardent de préférence pour les correspondants épistoliers comme « M(onsieur) delaborde » banquier à Paris (FG-15), ou « m(adam)^e de donop », douairière de la Bâtie-Beauregard qu'un litige opposa à l'écrivain au sujet de droits de mutation sur des parcelles acquises tant à Ferney que dans le village voisin de Collex³. Encore ne s'agit-il que de

1. « Inventaire du 26 mars 1844 » (AP 11.48.18).

2. Issu d'une dynastie de juristes, Jean-Louis Dulcis fut nommé procureur d'office de la seigneurie de Ferney par le marquis de Villette le 7 mars 1779, en lieu et place de Camille Morellet, révoqué quatre jours plus tard (MS44/19, MS44/20 et MS44/21).

3. FG-04; FG-04-g: {Volt.} cens et lods p^r mad^e donop; lods répétés par m^e de Donop; FG-04-h: {Wagn.} Lods prétendus par mad^e Donop. Cf. M. Piguët-C. Santschi, « L'Ermitage de Voltaire à Colovrex », *Voltaire chez lui* (VCL), Skira, 264 p., p. 75-82.

simples marques d'usage, dénuées d'intentions.

D'autres notes, ayant presque valeur de commentaires, sont apposées suivant les préoccupations toutes seigneuriales de Monsieur de Voltaire, en particulier en 1758-1759: « modèle de contrat où entre la spécification des biens de fernex » (FG-30-b), « vente de deodati » (AEG, AP 11.46.27-1), « valeur des fiefs (FG-12-b), revenu (FG-20), liste des possesseurs de fernex » (FG-19-a), puis « note des domestiques (FG-01), fonctions d'un curial (FG-31), officiers de ma terre de fernex » (FG-14), et enfin quittances « de Budé de Boisy (AEG, AP 11.43.4-1), du paiement de la terre de Fernex (AP 11.43.4-2), de M(onsei)g(neur) le comte de la marche p(ou)r les lods et ventes* (FG-11) et autres reçus « de Girod pour ses honoraires » (AEG, AP 11.46.27-2 bis).

Les commentaires à proprement parler vont à la paperasserie procédurière et à la défense des intérêts privés. Le sort réservé aux papiers Burdet, mère et fille, deux sangsues auxquelles Voltaire eut la légèreté de donner prise, est éclairant. On y trouve, sans ordre chronologique, les précisions habituelles, géographiques en l'occurrence, « champ noiratre, du passoire, bevri » détaillant la « valeur des biens de la burdet » (FG-17-e), un état des « dettes des sœurs de la charité », dont la veuve Burdet est redevable, avec la spécification suivante: « par nous payées » (FG-17-1). Enfin et surtout les « Dettes dela Burdet » avec l'ajout postérieur, « que jay acquittées » (FG-17-h) et les « Lettres des Sœurs de Saconney » complétées selon la même méthode par un: « auxquelles jay preté et donné de l'argent » (FG-17-m).

Juridique et comptable, le « goût de l'archive » manifesté par Voltaire, seigneur de Ferney, se distingue de celui de Voltaire, historien. Aussi le soin général qu'il apporte à ses papiers n'exclut-il pas les dérogations d'usage, comme celles de brouillons. Comptables, bien sûr. Deux opérations adventices – dont l'une arrondie ou fautive – relatives aux honoraires des maçons chargés de la reconstruction du château de Ferney sont ainsi présentes sur le rôle des comuniers de Ferney dressé le 2 novembre 1758 (FG-02). Une

autre, juste celle-ci, clôt une liste des fonctions attendues du curial, sorte de sergent de police seigneurial chargé d'appliquer le droit de ban* (FG-31).

En bon secrétaire, Wagnière partage avec Voltaire le soin d'annoter les papiers de la seigneurie: « Curé de ferney abergement dixmes » (FG-09), « Dela part du Chapitre de St. Pierre d'Annecy » (FG-13-b), « Accord pour le chemin avec Madame Brunel » (FG-32-b), « Double de Quittance de M^r. fabry p(ou)r lods et ventes* de ferney... » (FG-23-c). Ceci n'empêche pas le maître de donner ici et là dans la redite: « voitures de ferney », à côté de « Cession de M^r. de Boisy en faveur de M^e. Denis, de sa part des voitures ». Ni d'improviser un dessus-de-liasse pour les plans terriers* aujourd'hui conservés aux Archives d'État de Genève (AEG, AP 11.26-1 et 4), avec tous les commentaires induits par la perspective du remembrement nécessaire à la création du parc domanial (FG-32-a).

C'est à Wagnière néanmoins qu'incombe l'organisation d'ensemble des archives seigneuriales courantes. Il a pris soin de les répartir dans des liasses dûment numérotées. Elles sont au moins au nombre de douze¹, chiffre qu'il faut peut-être rapprocher de celui des caisses de la bibliothèque de Voltaire emballée à la hâte avec Christin en juillet 1778. La connaissance des dossiers, et par Voltaire, et par Wagnière, les dispense l'un et l'autre d'un inventaire. Seules les archives les plus anciennes en sont pourvues, du moins celles du fief particulier de Saint-Germain acquis des époux Diodati et établi par Wagnière lui-même (AEG, AP 11.46.27-1). Contrairement à l'usage, la transmission à Voltaire par la famille Budé des archives seigneuriales comme du domaine de Ferney précéda la conclusion officielle de la vente le 9 février 1759²; en favorisant leur exploitation par Voltaire

1. C'est le numéro porté par la liasse relative à l'affaire Burdet (FG-17-i).

2. À l'exception des pièces justificatives relatives au procès en cours sur les dîmes devant être présenté au conseil du roi par l'avocat Roussel (D. app. 174).

et ses hommes de loi, la famille emporta une négociation longue de plusieurs mois.

Deux siècles et demi après les faits, cent ans après l'ouvrage pionnier – et inégalé – de Fernand Caussy, *Voltaire, seigneur de village*, les archives inédites de Voltaire rassemblées dans le fonds Gerlier conservé à l'Institut et Musée Voltaire de Genève permettent de mieux rendre compte de l'implication d'un philosophe des Lumières dans le siècle à la veille de la Révolution.

Leur publication partielle – et ordonnée – est accompagnée de commentaires sur des sujets aussi divers que le processus d'acquisition de la seigneurie de Ferney par Voltaire, le manque de préparation de ce dernier au métier de seigneur de village et son goût paradoxal pour la chicane. Injustement minoré, le rôle de Joseph-Marie Balleidier aux côtés du patriarche – et de Wagnière – dans l'administration seigneuriale apparaît de manière plus claire. La restitution de quatre procédures – aux contenus toujours complexes et évoquées pour deux d'entre elles par Wagnière dans ses *Additions au commentaire historique* – permet d'appréhender la réalité des difficultés auxquelles Voltaire fut confronté dans ses fonctions seigneuriales: l'affaire Burdet, très représentative de la convoitise suscitée localement par la fortune du philosophe, l'affaire Dillon, épisode marquant d'une violence au village qui s'exprime jusque sous les fenêtres du poète, enfin les affaires Truttard et Navatier où l'on voit Voltaire, confronté à l'exercice pratique de la justice, tenter de sauver de la peine capitale plusieurs de ses domestiques. Avec la campagne des Rescriptions, c'est l'opposition viscérale de l'écrivain aux réformes fiscales de l'abbé Terray qui se manifeste, et au-delà, son rapport à l'argent et l'origine d'une formule bien connue qui n'a, à l'origine, pas grand chose à voir avec la littérature: « la philosophie est bonne à quelque chose, elle console » (D16715). Viennent enfin l'après Voltaire, ses dépositaires de fait, Madame Denis, Belle et Bonne, Villette... et la naissance de trois conceptions différentes, voire opposées, de l'héritage

voltairien : l'une matérielle, l'autre sentimentale, la dernière, éthique, et leurs corollaires respectifs que sont l'intérêt, la conservation patrimoniale et la défense des idéaux.

Réparties par sections, les archives publiées dans le présent ouvrage sont précédées de présentations succinctes destinées à rendre compte de leur caractère parfois exceptionnel. Leur transcription littérale, quelquefois savoureuse, a été préférée à une modernisation qui ne paraissait pas s'imposer à ce stade de la redécouverte. Chaque document bénéficie d'une description matérielle et générique sommaire. Des accolades rendent compte des différentes écritures et de leurs auteurs. Les anciens systèmes de cotation sont signalés. Le support majoritairement utilisé étant le papier, seul l'emploi du parchemin est spécifié.

Le lecteur trouvera à la fin du volume l'inventaire exhaustif du fonds Gerlier conservé à l'IMV, des archives extraites des manuscrits MS 44 et du fonds Budé dont la restitution s'avérait indispensable. La compréhension des institutions de la France de l'Ancien Régime, du contexte et des coutumes locales, est facilitée par un lexique, dont les entrées sont signalées par des astérisques. Un travail considérable d'indexation a été réalisé, enrichi par l'examen attentif du fonds Budé, d'archives judiciaires inédites et des registres paroissiaux de Ferney et des communautés voisines. Il permet de remédier au moins en partie aux nombreuses imprécisions de la correspondance générale de Voltaire et des études qui s'y réfèrent.